

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Services partagés Canada  
Isaac Kwan  
Isaac.kwan@canada.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

<b>Title - Sujet</b> Furniture - Bras de Moniteur	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> R54224	<b>Date</b> 5/1/2020
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> P2P R 54224	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b>	
<b>File No. - N° de dossier</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 1400h</b> <b>on - le 17/02/2020</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresse pour toutes questions à:</b> Isaac Kwan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> CDD
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 462-7145	<b>FAX No. - N° de FAX</b>
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  <p style="text-align: center;">2762 Sheffield Road K1B 3V9 Ottawa Ontario</p>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Shared Services Canada | Services partagés Canada  
180 Kent Street, 13th Floor Ottawa K1G 4A8 | 180 rue  
Kent, Ottawa K1P 0B6

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
BESOIN 2	
COMPTE RENDU .....	2
ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	2
2.5 LOIS APPLICABLES.....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
:¥ HYPERLINK \L "_Toc508015987" 5.2..... ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS	
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	6
6.2 BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	6
6.5 RESPONSABLES .....	7
6.6 PAIEMENT .....	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES.....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	9
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA .....	9
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>10</b>
BESOIN.....	10
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>16</b>
BASE DE PAIEMENT.....	16

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) 2017-04-27 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Services partagés Canada (SPC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (1 copie papier)  
Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission électronique

- i. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs réponses au plus tard à la date et à l'heure de la clôture des soumissions à l'adresse électronique fournie. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs réponses sous forme de documents joints à un courrier électronique. Ces documents peuvent être des documents PDF ou d'autres documents pouvant être ouverts avec Microsoft Word ou Microsoft Excel.
- ii. Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs réponses dans plusieurs courriels, mais tous les courriels doivent parvenir à l'adresse électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions. Les courriels reçus après cette heure ne seront pas considérés comme faisant partie de la réponse. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer dans tous les courriels qu'ils répondent à cette sollicitation en utilisant le numéro de la sollicitation situé sur la page de couverture du présent document dans la ligne Objet de l'e-mail.
- iii. Les soumissionnaires devraient s'assurer de soumettre leur réponse dans plusieurs courriels, si l'un de ces courriels, pièces jointes comprises, dépasse 15 Mo.

- 
- iv. L'heure de réception de la réponse par SPC sera déterminée par «l'heure de réception» indiquée dans le courrier électronique reçu par SPC à l'adresse de messagerie. Les soumissionnaires sont vivement encouragés à utiliser leurs options de reçu de livraison et de lecture du courrier électronique lors de l'envoi de la soumission.
  - v. Le même jour où les réponses sont reçues par courrier électronique, un représentant de SPC doit envoyer un courrier électronique accusant réception de chaque réponse (et chaque courrier électronique faisant partie de cette réponse, si plusieurs courriels sont reçus), qui a été reçu à la date de clôture de la soumission et l'heure à l'adresse électronique de SPC. Les répondants qui ont essayé de répondre, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception par courriel, devraient contacter l'autorité contractante afin de pouvoir déterminer si la réponse est parvenue à l'adresse électronique de SPC.
  - vi. Canada ne sera pas responsable des problèmes techniques rencontrés par le soumissionnaire lors de l'envoi de sa réponse, y compris des courriels qui n'arrivent pas parce qu'ils dépassent la taille maximale du courrier électronique ou qui sont rejetés et / ou mis en quarantaine parce qu'ils contiennent des logiciels malveillants ou autre code qui est éliminé par les services de sécurité de SPC, à moins que les systèmes du Canada ne soient responsables d'un retard dans l'envoi du courrier électronique à l'adresse de messagerie de SPC pour l'envoi de la réponse.
  - vii. Le Canada ne sera pas non plus responsable des problèmes techniques liés à l'ouverture des documents, à condition qu'ils soient fournis au format PDF, Microsoft Word ou Microsoft Excel. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou ne peut être ouverte ou lue, elle sera évaluée en conséquence. Les répondants ne seront pas autorisés à soumettre des documents de remplacement pour remplacer ceux qui sont corrompus ou vides.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

##### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) 2013-11-05 Fluctuation du taux de change

##### **3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA***

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
2B0KB-18-30866  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR30866

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Observation de toutes les exigences obligatoires relatives aux spécifications, désignées à l'annexe A, Besoin.
- b) Conformité avec la base de paiement énoncée à l'annexe B.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

##### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#)

---

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2020, inclusivement.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2020 et installés avant le 31 mars 2020.



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
2B0KB-18-30866  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR30866

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Isaac Kwan  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Services partagés Canada  
Acquisitions et relations avec les fournisseurs  
180 rue Kent, Ottawa K1P 0B6  
Téléphone : (613) 462-7145  
Courriel : [isaac.kwan@canada.ca](mailto:isaac.kwan@canada.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **à déterminer**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
2B0KB-18-30866  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR30866

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Paiement unique

Clauses du *Guide des CUA* [H1000C](#) (2008-05-12) *Paiement unique*.

## 6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur peut soumettre ses factures électroniquement par l'intermédiaire du portail P2P de SPC, conformément à la section intitulée «Présentation des factures» des Conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. À titre subsidiaire, le contractant peut demander l'autorisation de l'autorité contractante de soumettre des factures en utilisant une autre méthode.

Pour les commandes d'achat, la facture de l'entrepreneur doit indiquer le ou les postes et la quantité à facturer.

Si l'entrepreneur a soumis un avis d'expédition à l'avance, la facture devrait être liée à cet avis d'expédition à l'avance sur le portail P2P de SPC. L'entrepreneur peut associer plus d'un avis d'expédition à la facture. La facture doit correspondre à la quantité totale et au prix des avis préalables d'expédition.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
2B0KB-18-30866  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR30866

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_ à déterminé \_\_\_\_.

## 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C	(2010-01-11)	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
G1005C	(2008-05-12)	Assurance - aucune exigence particulière

## **ANNEX A**

### **BESOIN**

#### **1. PORTÉE DES TRAVAUX**

1.1 Services partagés Canada (SPC) a besoin de la fourniture et de la livraison de 645 supports à double moniteur au 2762 Sheffield Road Ottawa, Ontario, K1B 3V9

#### **2. EXIGENCES GÉNÉRALES**

2.1. Tous les produits doivent être neufs.

#### **3. PRODUITS**

- 3.1. Support à double moniteur
  - 3.1.1. Deux bras
  - 3.1.2. Avec monture coulissante
  - 3.1.3. Réglage dynamique de la hauteur au toucher
  - 3.1.4. Extension de bras de 16.3 po
  - 3.1.5. Tige de bras de 6.5 po
  - 3.1.6. Inclinaison de + 80 ° / -60 °
  - 3.1.7. Rotation de ± 90 °
  - 3.1.8. 4 lb – 15 lb capacité de poids (par bras)
  - 3.1.9. Hauteur de poteau de 18,0 ”
  - 3.1.10. Fonction de verrouillage à 180 °
  - 3.1.11. Fixation de bureau et passe-fil
  - 3.1.12. 28.0 ”max. largeur du moniteur
  - 3.1.13. Besoin de répondre aux normes AINSI / BIFMA x5.5
  - 3.1.14. Recommandé pour les surfaces de travail de 30,0 po de profondeur
  - 3.1.15. Garantie 10 ans

#### **4. HEURES DE SERVICE**

- 4.1 Le fournisseur doit livrer les produits et fournir tous les services aux dates et aux heures indiquées dans le contrat subséquent.
- 4.2 Toutes les invitations à soumissionner et les soumissions doivent correspondre à la définition ci-dessous de « pendant les heures normales de travail » et « en dehors des heures normales de travail ».
  - 4.2.1 L'expression « pendant les heures normales de travail » signifie : de 8h à 17h, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du gouvernement fédéral.
  - 4.2.2 L'expression « en dehors des heures normales de travail » :
    - 4.2.2.1 entre 18h et 7 h, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du gouvernement fédéral;
    - 4.2.2.2 en tout temps les jours fériés du gouvernement fédéral;

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
r51322  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR51322

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2.2.3 en tout temps le samedi et/ou le dimanche.

## 5. LIVRAISON

11.1 Tous les biens livrables doivent être reçus le 6 mars 2020.

11.2 La livraison doit être effectuée au :

**Simplex warehouse**  
**2762 Sheffield Road**  
**Ottawa, Ontario, K1B 3V9**

	Quai de chargement	
A	Endroit	Simplex warehouse 2762 Sheffield Road Ottawa, Ontario, K1B 3V9
B	Quai	Oui
C	Lift	Oui
D	Porte	La porte mesure 84" de large et 108" de haut
E	Monte-charge	Non

## 9. Procédures relatives aux travaux non conformes

L'entrepreneur doit suivre les procédures relatives aux travaux non conformes suivantes :

1. aviser l'utilisateur ou le destinataire identifié que l'installation a été effectuée;
2. l'entrepreneur ou le destinataire identifié a la responsabilité d'organiser la première inspection sommaire avec le fournisseur;
3. l'inspection sommaire se tiendra dans les trois jours ouvrables suivant la réalisation de l'installation;
4. si la commande subséquente vise une installation par étapes, l'inspection sommaire se tiendra au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la réalisation de chaque étape;
5. l'utilisateur ou le destinataire identifié doit préparer, en collaboration avec l'offrant, la liste des travaux non conformes qui documente tous les problèmes dans tous les secteurs;
6. l'utilisateur ou le destinataire identifié doit envoyer la liste des travaux non conformes à l'entrepreneur;
7. dans les trois jours ouvrables suivant la réception de cette liste de travaux non conformes, l'entrepreneur doit corriger les travaux non conformes de moindre importance et apporter tous les ajustements qui n'exigent pas de nouvelles pièces;
8. en ce qui concerne tous les travaux non conformes autres que ceux mentionnés au point 7, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action comprenant les dates de livraison ou les dates d'achèvement dans les quatorze jours civils suivant la réception de la liste des travaux non conformes envoyée par l'utilisateur ou le destinataire identifié;
9. l'entrepreneur doit en aviser l'utilisateur ou le destinataire identifié. S'il est satisfait, l'utilisateur ou le destinataire identifié doit fournir à l'offrant une confirmation écrite finale que les travaux non conformes ont été corrigés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
r51322  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
P2PR51322

N° de la modif -Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
CDD  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

**Une fois remplie, l'annexe B sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.**

À la condition que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre du marché, il sera rémunéré en fonction des prix unitaires fermes indiqués ci-dessous.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, y compris tous les frais d'expédition et de déchargement, FAB destination.

En cas d'erreur relative au prix calculé, le prix unitaire prévaudra.

Bien que la livraison doive se faire au plus tard le 31 mars 2020, le délai de livraison optimal est de \_\_\_\_\_ (nombre de jours civils) à partir de la date d'attribution du marché.

**Tableau 1**

Article	Description	Quantité (A)	Prix unitaire CAD seulement (B)	Prix calculé CAD seulement (A x B)
1	Bras double moniteur	645	\$	\$
<b>Livraison:</b>				\$
<b>Sous-total :</b>				\$
<b>Taxes (le cas échéant) :</b>				\$
<b>TOTAL</b>				\$